

DÉCEMBRE 2024

MERSEN
Expertise, our source of energy

CHARTRE ACHATS
POUR UNE CHAÎNE
D'APPROVISIONNEMENT
DURABLE



ENGAGEMENTS DE MERSEN EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En tant qu'acteur international et multisectoriel de premier plan, Mersen a entrepris de mener ses activités selon **une démarche de développement responsable ambitieuse**.

Le Groupe s'est ainsi engagé à se préoccuper des pratiques sociales et environnementales associées au développement de ses produits. Cet engagement couvre non seulement ses propres pratiques internes mais également celles de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services (ci-après désignés « fournisseurs »).

Mersen se conforme aux lois en vigueur dans chacun des pays où il exerce ses activités, ainsi qu'aux textes internationaux adoptés par les Nations Unies. Le Groupe fait notamment partie des signataires du Pacte mondial (Global Compact) des Nations Unies dont il soutient les dix principes depuis 2009.

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, Mersen s'est engagé à déployer une feuille de route RSE, intégrée à la stratégie du Groupe au travers de principes clés :

1. Promouvoir et respecter les droits de l'Homme ;
2. Protéger les enfants ;
3. Assurer la sécurité et la protection de la santé ;
4. Développer le potentiel humain ;
5. Maintenir la culture d'intégrité ;
6. Protéger les données et l'information ;
7. Respecter les lois et réglementations ;
8. Protéger l'environnement et les communautés ;
9. Développer une chaîne d'approvisionnement globale à moindre impact environnemental.

Conformément à la stratégie RSE, au Code Ethique du Groupe et aux principes du Pacte mondial (Global Compact) des Nations Unies Mersen déploie une Politique Achats qui a pour objectif de développer une chaîne d'approvisionnement responsable et résiliente en développant la performance opérationnelle avec ses fournisseurs.



Sommaire

**1.
ENGAGEMENTS DE
NOS FOURNISSEURS**

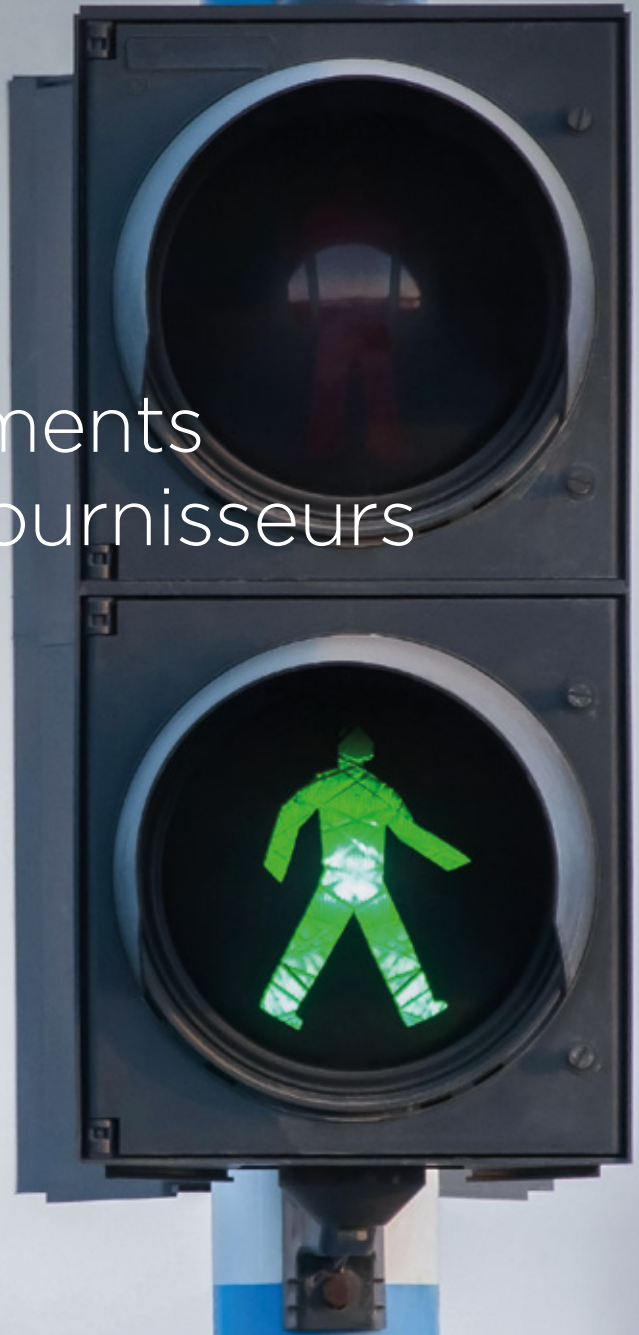
**2.
PROCÉDURE
DE SÉLECTION
DES FOURNISSEURS**

**3.
FOURNISSEURS
PRIVILÉGIÉS**

**4.
PLATEFORME
COLLABORATIVE**

1.

Engagements de nos fournisseurs



1.1 Promouvoir et respecter les droits de l'homme

Les fournisseurs de Mersen respectent la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi que le droit international relatif aux droits de l'homme et combattent toutes formes d'esclavage moderne.

Les fournisseurs de Mersen ne sont pas complices d'atteintes aux droits de l'homme. À cet égard, il leur incombe de s'assurer que des dispositifs sont en place afin de garantir le bon respect des principes suivants sur leurs sites et, le cas échéant, sur ceux de leurs propres fournisseurs :

HARCÈLEMENT

Les fournisseurs de Mersen doivent s'assurer que leurs employés disposent d'un environnement de travail exempt de tout harcèlement physique, psychologique ou verbal, ou toute autre conduite abusive.

NON-DISCRIMINATION

Les fournisseurs de Mersen s'engagent à éliminer toute forme de discrimination pour l'accès à l'emploi et de parcours professionnel en favorisant l'inclusion des minorités et des personnes en situation de handicap.

TEMPS DE TRAVAIL

Les fournisseurs de Mersen doivent respecter les dispositions légales en matière de durée maximale du travail dans les pays où ils opèrent.

SALAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX

Les fournisseurs de Mersen rémunèrent leurs employés sur la base de la rémunération minimale requise par la législation locale et leur accordent toutes les prestations sociales prévues par la loi.

DROITS COLLECTIFS

Les fournisseurs de Mersen respectent la liberté d'association et le droit de négociation collective, conformément à la réglementation applicable.

1.2 Protection des enfants

Mersen s'interdit de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé. La limite est fixée à 15 ans révolus, sauf dans le cas de travaux dangereux où elle est fixée à 18 ans.

Si un fournisseur exerce ses activités sur l'un des sites de Mersen, ses collaborateurs devront tous impérativement être âgés d'au moins 18 ans, à l'exception de ceux qui participent à un stage ou à un programme de formation professionnelle, organisé en partenariat avec un établissement scolaire ou un institut de formation, ou approuvé par l'autorité compétente.





1.3 Sécurité et protection de la santé

Les fournisseurs de Mersen s'engagent à mettre en œuvre les mesures nécessaires afin **de protéger et de garantir la sécurité de leur personnel**, de leurs sous-traitants et de la population locale.

Ils veillent à ce que leurs collaborateurs connaissent et comprennent leur politique en matière de sécurité et de santé et l'appliquent, quelles que soient leurs obligations professionnelles, commerciales et financières.

Ils identifient et évaluent les situations d'urgence susceptibles de survenir au travail et à proximité des lieux où ils exercent leurs activités, et minimisent leurs effets en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention.

Si un fournisseur de Mersen exerce son activité sur l'un des sites de Mersen, il doit se conformer aux règles de sécurité du Groupe.

1.4 Développer le potentiel humain

Les fournisseurs de Mersen doivent traiter toute personne avec respect et dignité, favoriser la diversité, se montrer réceptifs aux diverses opinions, promouvoir l'égalité des chances et favoriser une culture de l'intégration et de l'éthique.

Ils s'efforcent de maintenir et de parfaire constamment un environnement de travail offrant à ses collaborateurs des opportunités de formation et de perfectionnement, des récompenses à la hauteur de leur contribution, ainsi que la possibilité d'engager un dialogue constructif avec leur employeur.

1.5 Maintenir la culture d'intégrité

Les fournisseurs de Mersen appliquent les règles les plus strictes en matière d'**éthique professionnelle et personnelle** et respectent l'ensemble des lois et règlements en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités.

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les fournisseurs de Mersen respectent l'ensemble des lois et règlements applicables en matière de concurrence. Ils s'engagent à lutter contre toutes formes de corruption, d'extorsion et de fraude. Ils n'offrent aucun avantage à des collaborateurs de Mersen à l'effet de pouvoir faire affaire avec le Groupe et ce conformément au code de conduite anticorruption de Mersen qui interdit :

- l'octroi ou la perception d'une somme d'argent, quel qu'en soit le montant, ou de tout autre chose de valeur, dans le but d'obtenir un avantage indu ou d'influencer une décision
- l'octroi ou la perception de cadeaux dans un moment stratégique de la relation avec le client ou le partenaire (appel d'offres, avant la signature d'accords...)
- la dissimulation de cadeaux ou d'invitations (ex. sous la forme de notes de frais).

Les fournisseurs de Mersen font preuve de transparence et de responsabilité dans le cadre de leurs relations d'affaires et s'efforcent de détecter et de prévenir toutes pratiques illicites et contraires à l'éthique exercées dans le cadre de leurs activités commerciales, en sélectionnant avec soin leurs partenaires d'affaires, leurs opérations ainsi que les matériaux qu'ils utilisent.

Si un fournisseur de Mersen doit accomplir une tâche à la demande ou pour le compte d'un collaborateur de Mersen prenant part à des décisions d'achat, il devra préalablement en informer le directeur du site.

Si un fournisseur de Mersen doit accomplir une tâche à la demande ou pour le compte d'un collaborateur de Mersen prenant part à des décisions d'achat, il devra préalablement en informer le directeur du site.

Les fournisseurs de Mersen respectent notamment les réglementations anti-corruption : SAPIN 2 en France ou le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) (qui ont un caractère extraterritorial). A titre de référence, le Code de conduite de Mersen relatif à la lutte contre la corruption est consultable sur le site Internet du Groupe (www.mersen.com).

Si vous avez le moindre doute concernant d'éventuelles pratiques contraires à l'éthique :

Vous pouvez soit envoyer un email à ethics@mersen.com, soit compléter le formulaire accessible sur le site internet du Groupe.

Dans ce cas, il est précisé que conformément à la réglementation en vigueur, Mersen s'engage à garantir la protection des lanceurs d'alerte.

Tout fournisseur signalant de bonne foi une pratique contraire à la législation, aux normes éthiques ou aux principes de cette charte, ne fera l'objet d'aucune mesure de représailles, discrimination ou sanction. Les signalements seront traités avec la plus grande confidentialité et dans le respect des droits de chacun.

Pour en savoir plus sur la protection des lanceurs d'alerte, vous pouvez consulter la procédure disponible sur le site internet de Mersen à l'adresse suivante :

<https://www.mersen.com/fr/rse/ethique-et-conformite>

CONTRIBUABLE RESPONSABLE

Les fournisseurs de Mersen s'engagent à s'acquitter de tous impôts et taxes dont ils pourraient être redevables dans les différents pays où ils exercent leurs activités.

1.6 Protection des données et de l'information

Les fournisseurs de Mersen s'engagent à respecter et à préserver la confidentialité de toute information confidentielle de Mersen, y compris notamment, les droits de propriété intellectuelle, les informations relatives à des projets ou des expertises, les données liées au savoir-faire et aux processus de fabrication, ainsi que de toutes données commerciales, et à s'abstenir de divulguer la moindre information susceptible de porter préjudice à Mersen.

Ils s'engagent notamment à mettre en place et maintenir un système approprié de management de la sécurité de l'information et, au minimum, à prendre toutes mesures raisonnables, organisationnelles et techniques, permettant de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations confidentielles de Mersen.

Les fournisseurs de Mersen s'engagent également à n'utiliser ces informations ou ces données que pour les besoins de l'exécution de leur contrat avec Mersen.

Les fournisseurs de Mersen s'engagent à n'utiliser ni l'image, ni la marque, ni les produits de Mersen dans l'intention de promouvoir leur entreprise lors de salons, de visites clients ou de présentations externes, sans l'accord écrit préalable d'un représentant de Mersen dûment habilité.

Les fournisseurs de Mersen s'engagent à respecter les réglementations relatives à la protection des données personnelles pour le traitement des données des salariés Mersen avec lesquels le fournisseur est en contact.

1.7 Respecter les lois et réglementations

Les fournisseurs de Mersen s'engagent à respecter :

- Les réglementations en matière de contrôle à l'exportation et de sanctions ou d'embargos applicables aux produits vendus et/ou aux technologies/savoir-faire transférés à Mersen
- Les réglementations anti-blanchiment
- Les réglementations de lutte contre la contrefaçon
- **Les réglementations relatives à la composition des produits, notamment celles interdisant ou restreignant l'usage de substances dangereuses et celles relatives aux minerais de conflit :**

Les fournisseurs de Mersen s'engagent à fournir toutes les informations requises relatives aux produits livrés au Groupe (en particulier la teneur en substances dangereuses et la présence de minéraux ou métaux appartenant à la catégorie des « minerais de conflit »). Ils doivent veiller à ce que les produits livrés à Mersen ne contiennent aucune substance interdite ni aucun minerai en provenance de zones de conflits.

1.8 Protection de l'environnement & des communautés

Les fournisseurs de Mersen se conforment aux lois et aux règlements relatifs à l'environnement en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités, et possèdent tous les permis, autorisations et certificats d'enregistrement nécessaires en matière environnementale. Dans le cas contraire, ils s'engagent à tenir Mersen informé et à exécuter l'ensemble des obligations légales qui leur incombent.

Les fournisseurs de Mersen veillent à proposer des produits ayant des effets aussi limités que possible sur l'environnement compte tenu des technologies disponibles, que ce soit pendant la phase de production, d'utilisation ou de fin de vie.

Les fournisseurs de Mersen prennent les mesures nécessaires afin de protéger l'environnement, en optimisant l'utilisation des ressources naturelles selon la règle des 3R : « Réduire, Réutiliser, Recycler ».

Les substances ou produits dangereux qu'ils produisent s'accompagnent systématiquement d'informations à jour sur les risques pour l'environnement, se présentant sous la forme d'une fiche de données de sécurité adaptée.

PRÉVENTION DES RISQUES ET PLAN D'INTERVENTION

Les fournisseurs de Mersen disposent de procédures de prévention des incidents. En cas d'incident, ils disposent de procédures visant à limiter les conséquences susceptibles d'affecter l'environnement.

Les fournisseurs de Mersen doivent établir un plan d'intervention en cas de catastrophe naturelle ou de sinistre frappant leurs installations et ayant pour effet d'interrompre l'approvisionnement en marchandises à destination des sites de Mersen. Ce plan devrait permettre de limiter le risque de rupture d'approvisionnement. Ils doivent garantir la protection des biens appartenant à Mersen (tels que l'outillage) et faciliter l'accès à ceux-ci en cas de catastrophe ou de sinistre.

SYSTÈME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs de Mersen disposent d'un système de gestion de l'environnement qui leur permet d'améliorer constamment leur performance en la matière. Une documentation à jour l'accompagne et est mise à disposition de Mersen sur demande.

Les fournisseurs de Mersen s'engagent à tout mettre en œuvre pour limiter leur impact environnemental et à protéger la biodiversité, et à étudier la mesure de l'empreinte carbone des produits fournis à Mersen.

1.9 Développer une chaîne d'approvisionnement globale à moindre impact environnemental

Mersen s'attache, à contractualiser avec des fournisseurs engagés en faveur du développement durable ou désireux de prendre des initiatives dans ce domaine.

Ceux-ci s'engagent à promouvoir et à communiquer les principes d'achat durable au sein de leur propre chaîne logistique.

2.

Procédure de sélection des fournisseurs



La procédure de sélection des fournisseurs de Mersen est basée sur la compétitivité de l'offre globale. Les fournisseurs sont invités à participer à l'appel d'offres en répondant à une demande d'informations (Request for Information, RFI) et à une consultation (Request for Quotation, RFQ)

Le choix final repose en particulier sur les critères suivants : capacité à répondre au cahier des charges et aux normes définies, les compétences techniques, la compétitivité en termes de prix et de possibilité de réduction future des coûts, la qualité, la logistique, l'innovation, les pratiques sociales et environnementales, ainsi que la stabilité financière du fournisseur.

DÉMARCHE ET QUESTIONNAIRE RSE

Les fournisseurs de Mersen doivent tout mettre en œuvre pour développer des produits et services ayant un impact environnemental le plus faible possible tout au long de leur cycle de vie, ils veillent notamment à :

- Déployer une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GHG)
- Préserver les ressources naturelles (eau et matières premières), ainsi que la biodiversité.
- Réduire les consommations d'énergie fossiles et favoriser les énergies décarbonées.
- Limiter la production de déchets et favoriser le recyclage, la réutilisation des matières ainsi qu'une économie circulaire.

Les fournisseurs principaux sont encouragés à remplir un questionnaire en ligne afin d'exposer leurs pratiques dans les domaines de la santé et de la sécurité, de l'environnement, de l'intégrité de l'entreprise, ainsi que les pratiques du travail et des droits de l'homme. La réponse à ce questionnaire est une étape importante pour développer les affaires avec Mersen. Chaque fournisseur se verra attribuer une note qui servira à conduire un plan d'amélioration.

Les fournisseurs et sous-traitants évalués par un organisme tiers (type EcoVadis) fourniront leur certificat en lieu et place du questionnaire.

SYSTÈME QUALITÉ : EXIGENCES MINIMALES, COOPÉRATION

Les fournisseurs devront élaborer, documenter, mettre en œuvre et maintenir un Système qualité visant à garantir, avec un degré d'assurance élevé, que leurs produits et services sont conformes aux exigences contractuelles. Ce Système qualité devra être conçu au minimum selon le modèle décrit dans la norme ISO 9001. Ils s'efforcent de faire certifier leur Système qualité selon la norme ISO 9001 ou autres certifications requises et notamment IATF 16949, ISO/TS 21163 (IRIS), EN 9100.

Les fournisseurs de Mersen s'engagent à coopérer en répondant de manière diligente à tout questionnaire ou audit requis afin de permettre à Mersen ou ses clients de respecter leurs obligations réglementaires.



ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ

Les fournisseurs devront informer Mersen de tout changement significatif intervenu dans leur organisation ou leur situation (nouvel actionnaire de contrôle, procédure de sauvegarde...). Mersen cessera de travailler avec tout fournisseur commettant des manquements à répétition au regard de la présente Charte Achats, et plus particulièrement des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou de la règle relative aux minerais du conflit.

Tout doute quant à la conformité d'un fournisseur donnera lieu à un audit. Un auditeur interne ou externe sera détaché chez le fournisseur en question afin d'examiner ses pratiques de travail ainsi que ses pratiques sociales et environnementales.

DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les fournisseurs s'engagent à informer Mersen dès lors que leur chiffre d'affaires avec le groupe Mersen est supérieur à 25%.

EVALUATION DES RISQUES ET DE LA PERFORMANCE DES FOURNISSEURS

LE PROCESSUS ACHATS DE MERSEN INCLUT :

- **Plan de gestion des risques**

L'équipe Achats de Mersen actualise périodiquement les risques fournisseurs (marchés, géopolitique, financier, RSE...) et construit avec les équipes opérationnelles des plans d'atténuation des risques majeurs identifiés.

Les fournisseurs de composants et matières critiques sont encouragés à fournir un plan de continuité de leurs activités.

- **Suivi des performances**

L'équipe Achats de Mersen actualise périodiquement les performances fournisseurs dans les domaines suivants :

- Qualité
- Livraison et logistique
- Compétitivité
- Collaboration et réactivité
- Support à l'innovation
- Responsabilité Sociale et Environnementale
- Santé financière

- **Plan d'amélioration des fournisseurs**

Toute lacune dans l'un de ces domaines devra faire l'objet d'un plan d'amélioration initié et suivi par l'équipe Achats de Mersen et l'équipe Développement qualité du fournisseur dans le but d'optimiser la performance de notre chaîne d'approvisionnement globale et ainsi maximiser la satisfaction de nos clients.

NON-CONFORMITÉ

Si, au cours du processus d'évaluation, du processus de surveillance ou de tout autre processus, il apparaît qu'un fournisseur ne respecte pas certaines dispositions de la présente Charte Achats, il pourra lui incomber de fournir une explication et/ou des preuves satisfaisantes que des mesures correctives sont prévues afin de remédier à la situation et d'empêcher qu'elle se reproduise.

Pour des manquements relatifs aux lois et réglementations des sanctions seront appliquées par Mersen pouvant aller jusqu'à l'arrêt de la collaboration commerciale.

3.



Fournisseurs préférentiels

Mersen a à cœur de collaborer avec les meilleurs fournisseurs qui sont désireux d'améliorer continuellement leur performance afin de développer leurs activités avec le Groupe Mersen.

Pour devenir un fournisseur préférentiel, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Une performance au quotidien satisfaisant aux critères d'évaluation de Mersen (compétences techniques, innovation, qualité, délai, compétitivité, service, RSE).
- Une santé financière et dépendance économique de maximum 25% à Mersen.
- Une stratégie d'entreprise qui correspond aux feuilles de route marketing et technologique de Mersen.
- Une capacité à innover et proposer des idées afin d'améliorer l'impact environnemental de la chaîne logistique de Mersen (limitation des émissions de CO₂, recyclage des matières, réduction de la consommation d'énergie et de matières premières, etc.).
- Une approbation des conditions contractuelles de Mersen et de sa Charte Achats.
- Une capacité à élaborer une offre pour différents sites de Mersen implantés dans une ou plusieurs régions.

4.

Plateforme collaborative

Le Portail Fournisseurs B2BMersen est l'outil de gestion Mersen de la relation fournisseur.

Les fournisseurs clefs y maintiendront à jour les données et informations relatives à leur entreprise :

- Données, certificats, conformité à la réglementation applicable, directive RoHS, règlement REACH, règles relatives aux minerais du conflits, etc...
- Chiffre d'affaires de l'entreprise
- Plan d'améliorations relatifs à la performance

L'accès au portail B2BMersen est donné par l'acheteur Mersen aux fournisseurs concernés.

Signature

Tous les fournisseurs et sous-traitants sont encouragés à signer ce document et à le renvoyer à leur contact Mersen, s'engageant ainsi sur les principes de la Charte Achats pour une chaîne d'approvisionnement durable.

Si vous êtes enregistré sur le portail fournisseur de Mersen, vous pouvez également valider votre engagement sur cette plateforme.

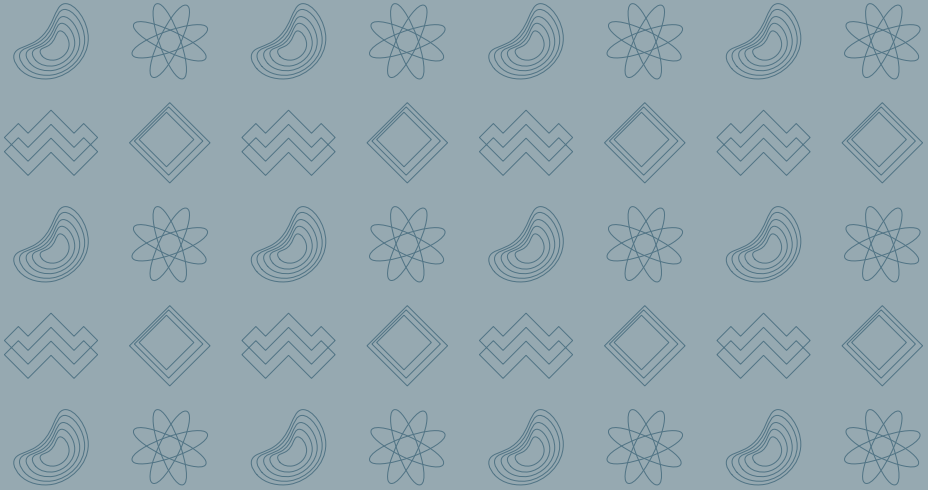
Commentaires :

Fournisseur :

Représentant du fournisseur :

Date :

Les chartes et politiques de référence de Mersen sont disponibles sur le site internet du Groupe.



MERSEN
Expertise, our source of energy



WWW.MERSEN.COM